



— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 548-2022

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 34

- Pour : 28
- Contre : 01
- Abstention : 05
- Non-votant : 01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : **20 SEPT 2022**

L'an deux mille vingt-deux le treize septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le six septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Cédric ARCHIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Fabienne HALOUI, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON.

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Marcelle ARSAC représenté par Mme Marie-Thérèse GALMARD
Mme Christiane LAGIER représenté par M. Jean-Pierre PASERO
M. Patrick PAGE représenté par Mme Joëlle CHALANDON
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Céline BEYNEIX représenté par M. Jonathan ARGENSON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
M. Patrick SAVIGNAN représenté par Mme Fabienne HALOUI

Absente

Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 548/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°248/2022 du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif de la Ville d'Orange

Vu la délibération n°373/2022 du 07 juin 2022 portant approbation de la décision modification n°1 ;

Le budget principal de la ville d'Orange a été voté le 12 avril 2022 et aujourd'hui, certaines prévisions de dépenses et recettes doivent être ajustées. Il y a lieu de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT	RECETTES	0,00 €
	<u>Recettes Réelles :</u>	0,00 €
	<u>Recettes d'ordres :</u>	0,00 €
	DEPENSES	0,00 €
	<u>Dépenses Réelles :</u>	0,00 €
	<u>Chapitre 020 -Dépenses imprévues</u>	-194 502,02 €
	<u>Chapitre 23 -Immobilisations en cours</u>	
	238 - Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	194 502,02 €
	Total 23	194 502,02 €
	<u>Dépenses d'Ordres :</u>	0,00 €

A la majorité (1 opposition : M. Bernard VATON et 5 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN)

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications budgétaires énoncées ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint habilité à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire
Yann BOMPARD

